

maladie professionnelle						
Frais médicaux	-	-	-	-	-	-
Maladie ordinaire	10 jours	20 jours	15 jours	10 jours	20 jours	15 jours
Taux	8.40%	7.95%	7.61%	6.75%	6.39%	6.12%
Garanties agents Ircantec	Franchise jours	Franchise jours	Franchise jours	Franchise IJ à 80%	Franchise IJ à 80%	Franchise IJ à 80%
Maternité-Grave maladie-Accident imputable au service-Maladie ordinaire	10 jours	-	-	-	-	-
Taux	1.00%	-	-	-	-	-

La franchise de 20 jours pourrait être choisie pour les agents CNRACL ainsi qu'une base de cotisations qui contiendrait le traitement brut, le régime indemnitaire sur une base de 50 % et les charges patronales selon le forfait Groupama 42 %.

Le contrat serait conclu pour une période de 4 ans avec un taux garanti pendant 2 ans et une possibilité de résilier le contrat tous les ans avec un préavis ou en cas d'augmentation.

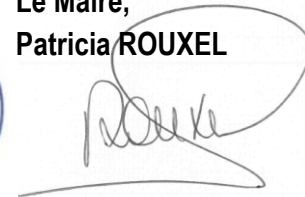
Il est proposé au Conseil de se prononcer sur cette nouvelle offre (nombre de jours de franchise) et d'autoriser Madame Le Maire à signer tout acte y afférant.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et/ou représentés de :

- **Conclure à compter du 1^{er} janvier 2020 le contrat d'assurance risques statutaires avec Groupama selon les conditions suivantes :**
 - o **Agents CNRACL : franchise de 20 jours taux 7.95% avec une base de cotisation comprenant le traitement brut, le régime indemnitaire à hauteur de 50 % et les charges patronales selon le forfait 42%.**
 - o **Agents IRCANTEC : franchise 10 jours taux 1%**
- **Autoriser Madame Le Maire à signer tout acte y afférant**



**Le Maire,
Patricia ROUXEL**



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.